



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 11 MARS 2015

Le Recteur de l'Académie

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'écoles publiques

s/c de Messieurs les Inspecteurs  
d'Académie, Directeurs Académiques des  
Services de l'Éducation Nationale du Nord  
et du Pas-de-Calais

s/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat  
de l'Académie de Lille

Service Commun d'Appui  
aux Politiques Pédagogiques  
et Éducatives

Bureau des Politiques  
à l'Éducation, à la Santé  
et à la Citoyenneté

Dossier suivi par:  
Géraldine Masquelein  
gestionnaire

Téléphone  
03 20 15 63 35

Fax  
03 20 15 65 60

Mél  
ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr

Ref : SCAPPE/BPESC-2015-1297/GM

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59033 Lille Cedex

**Objet** : Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École

**PJ** : Coordonnées des référents « harcèlement » académiques et départementaux  
Fiche de suivi

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République prévoit que la lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Le harcèlement va à l'encontre des valeurs défendues par l'école : le respect de chacun, l'acceptation des différences, l'apprentissage de la citoyenneté. La loi du plus fort ne peut pas régir les rapports entre élèves.

Selon la circulaire ministérielle n° 2013-100 du 13/08/2013, il appartient aux directeurs d'école de prendre en charge les situations de harcèlement entre élèves et d'en assurer le suivi. Dans le cas où les faits de harcèlement donneraient lieu à un dépôt de plainte de la part de la famille, l'école conserve la responsabilité du traitement éducatif et disciplinaire de la situation dans le cadre scolaire.

Toutes les situations de harcèlement connues doivent par conséquent faire l'objet d'une vigilance particulière au sein des écoles.

Pour les situations qui ne seraient pas connues des établissements ou qui n'auraient pas été résolues, je souhaite que les familles soient informées de la possibilité d'appeler au **numéro vert national « Stop Harcèlement » (0808 80 70 10)**, au **numéro vert académique « Harcèlement » (0800 59 11 11)** ou le **numéro « Net écoute » 0 800 200 000** pour les cas de cyber-harcèlement. La plate-forme téléphonique académique est ouverte de 9h à 17h du lundi au vendredi en période scolaire et est également accessible par courriel à l'adresse suivante : [ce.numerovert\\_violence@ac-lille.fr](mailto:ce.numerovert_violence@ac-lille.fr).

Les situations repérées feront l'objet d'un suivi par les équipes des référents académiques et départementaux dont vous trouverez les coordonnées en annexe. Ils contacteront la famille et vous solliciteront afin que vous les informiez des démarches mises en œuvre pour y remédier. Une fiche de suivi (en annexe) vous sera adressée. Vous la retournerez complétée dans les 5 jours aux services concernés.



Cette fiche est conforme au protocole de traitement des situations de harcèlement auquel je vous invite à vous référer à l'adresse suivante:  
<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/que-faire-qui-contacter/>

Pour votre information, environ 600 situations de harcèlement ont été signalées aux équipes académiques et départementales en 2013-2014 selon différentes voies de saisine.

Par ailleurs, je vous rappelle que des outils, dans le cadre de la prévention, du repérage et la prise en charge du harcèlement, sont à votre disposition sur le site [agircontreleharcelementalecole.gouv.fr](http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr). Des fiches conseils et des guides pédagogiques sont accessibles dans la rubrique « Centre de ressources » et sa sous-rubrique « outils pédagogiques »  
<http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/centre-de-ressources/outils-pedagogiques/>

Les référents académiques et départementaux « harcèlement » et mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Jean-Jacques POLLET

Cpi : Madame Tremolières, Proviseure Vie Scolaire  
Madame Skotarek, conseillère technique du service social  
Madame Dehay, Infirmière conseillère technique